

organismes conventionnés

Retrouvez la liste complète des organismes et séjours conventionnés VACAF sur le site www.vacaf.org

Séjours pour les enfants porteurs de handicap

Vacances adaptées (AVEI)

2 rue Georges Briard 16100 Cognac
05 45 82 81 73 www.avei.fr

Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (UFCV)

10 quai de la Charente 75019 Paris
01 44 72 14 14 www.ufcv.fr

Eclaireurs et Eclaireuses de France (EEDF)

Siège social - 12 place G. Pompidou 93167 Noisy le Grand
01 48 15 17 66 www.eedf.fr

Association des Paralysés de France (APF)

17 boulevard Blanqui 75013 Paris
01 40 78 56 77 www.apf-evasion.org

ADN Activités découverte nature

10 quai de la Borde 91130 Ris-Orangis
01 69 25 98 50 www.adn-decouverte.fr

AROEVEN

40 avenue des Cosmonautes 91120 Palaiseau
01 69 53 01 41 www.aroeven-ca-versailles.fr

Cigales et Grillons

18 boulevard Aristide Briand 45000 Orléans
02 38 42 15 15 cigalesetgrillons.com

Comité Familial des Calots Verts

31 rue du Sausset 93600 Aulnay sous Bois
06 29 82 59 43 www.lescalotsverts.fr

Djuringa Juniors

46 bis rue Louis Aulagne 69600 Oullins
04 78 23 23 46 www.djuringa-juniors.fr

Eclaireurs et Eclaireuses de France (EEDF)

Siège social : 12 place G. Pompidou 93167 Noisy le Grand - 01 48 15 17 66
62 rue du Pont 45000 Orléans - 02 38 61 90 54
www.eedf.fr

Office Départemental des Centres de Vacances et de Loisirs (ODCVL)

Parc d'activités de la Roche BP 247 - 88007 Epinal 03 29 82 31 74
Antenne région parisienne - 01 58 61 34 05 www.odcvl.org

Vacances pour Tous - Ligue de l'Enseignement

2-4 rue Berthelot 95300 Pontoise
01 30 31 89 36 www.ligne95.com

Temps jeunes

99 rue de Merlo 69600 Oullins 04 72 66 16 61
Antenne à Paris : 13 rue Saint Blaise 75020 Paris - 01 44 93 81 41
www.temps-jeunes.com

Temps Libres Vacances

4 rue Delecroix BP 13 6 - 62880 Pont-à-Vendin
03 21 08 89 10 www.tempslibrevacances.fr

1 2 3 séjours (VELS)

18 rue de Trévis 75009 Paris
01 47 70 93 93 www.velsvoyages.com

CAF 95 Communication • Dépliant AVE • Décembre 2019



Aide aux vacances ENFANTS

2020

Une aide pour les séjours
en colonie de vacances
pour vos enfants
de 5 à 16 ans



Quartier de la Préfecture
2 Place de la Pergola
95018 Cergy Pontoise cedex



0 810 25 95 10 Service 0,06 € / min
+ prix appel

Aide aux vacances ENFANTS



C'est une aide pour vos enfants qui permet de participer au financement d'un séjour en colonie de vacances d'au moins 5 jours, réalisé dans un centre géré par un organisme de vacances enfants reconnu pour la qualité de l'accueil et des services. Ces structures sont conventionnées par la CAF du Val d'Oise ou Vacaf.

PARTIR OÙ ET QUAND ?

En France, dans un pays de l'Union Européenne ou au Royaume Uni, avec **un organisme conventionné** pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps, d'été et d'automne.

BÉNÉFICIAIRES

- Les enfants âgés de 5 à 16 ans, nés entre le 1^{er} septembre 2003 et le 31 décembre 2014, dont les familles ont un quotient familial Caf inférieur ou égal à 700 € en octobre 2019 . Ce quotient est valorisé pour les enfants bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé.
- Les enfants inscrits en colonie de vacances par l'intermédiaire d'une Mairie, d'un comité d'entreprise, d'une association pourront bénéficier de cette aide dans la mesure où le séjour de vacances choisi est réalisé dans un centre géré par un organisme conventionné.

L'aide est calculée en fonction du quotient familial. La CAF prend en charge 50 % du coût d'un séjour d'au moins 5 jours consécutifs pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps, d'été et d'automne.

Quotient familial	Participation de la CAF	Aide maximale
0 à 700 €	50% du coût du séjour	400 €
Enfants bénéficiaires de l' AEEH* de 7 à 16 ans		
0 à 1000 €	50% du coût du séjour	800 €

* AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé.

Début 2020, les familles remplissant ces conditions reçoivent une notification d'aide aux vacances enfants.

LES AIDES FINANCIÈRES SERONT ACCORDÉES DANS LA LIMITE DES CRÉDITS DISPONIBLES.

RÉSERVATION AVE

- **CHOISIR un séjour en colonie de vacances** d'au moins 5 jours parmi les organismes conventionnés (liste page suivante).
- **RÉSERVER** auprès de l'organisme de vacances :
 - indiquer votre choix de séjour,
 - préciser que vous avez bien reçu une notification d'aide aux vacances enfants de la CAF du Val d'Oise,
 - communiquer votre numéro d'allocataire.

A partir d'un fichier sécurisé, l'organisme sera en mesure de vous renseigner et confirmer le montant de l'aide aux vacances enfants calculé en fonction du coût du séjour.

Le montant de l'aide aux vacances enfants sera directement payé à l'organisme de vacances et déduit de votre facture si le séjour est réalisé.

L'organisme de vacances doit vous informer :

- du coût total de la colonie de votre enfant,
- du montant de l'acompte à verser pour la confirmation de votre réservation ainsi que la date limite de paiement,
- du montant du solde à payer avant le départ,
- des conditions de séjour.

- **CONFIRMER** votre réservation par l'envoi de l'acompte demandé.
- **RÉGLER** le solde du séjour en fonction des modalités indiquées par l'organisme de vacances.

RÉSERVATION PAR L'INTERMÉDIAIRE DE VOTRE MAIRIE, COMITÉ D'ENTREPRISE, ASSOCIATION

- **COMMUNIQUER** votre droit à l'aide aux vacances enfants à votre Mairie, Comité d'Entreprise, association...
- **DEMANDER** les modalités d'inscription et de paiement du séjour de votre enfant.
Votre Mairie, Comité d'Entreprise, association se chargera de transmettre à l'organisme de vacances conventionné, votre numéro allocataire pour le paiement de l'aide aux Vacances Enfants, le montant de l'aide devra apparaître sur votre facture.
- **ASSUREZ-VOUS** que l'organisme de vacances est conventionné par la CAF du Val d'Oise ou VACAF.